

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2165

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers nord - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de terrain nu cadastré BA 330, située rue de la Boube et appartenant à la Ville de Villeurbanne

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Domain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2165**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers nord - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de terrain nu cadastré BA 330, située rue de la Boube et appartenant à la Ville de Villeurbanne

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Cette acquisition s'inscrit dans les opérations Buers - Requalification rue du 8 Mai 1945 et rue de la Feyssine et programme national de rénovation urbaine 2 Buers - Projet urbain dont place des Buers qui ont, notamment, pour objet l'aménagement des rues du 8 Mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée à Villeurbanne.

Cette acquisition s'inscrit plus précisément dans le projet de requalification et de prolongement de la rue de la Boube, dite rue de la Boube prolongée. Cette dernière représentera un linéaire d'environ 560 m, dont environ 150 m pour l'actuelle rue de la Boube. Elle constitue un élément structurant du projet NPNRU des Buers nord sur la résidence sociale Pranard, propriété de l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat.

Ces travaux ont pour objectif de :

- organiser et sécuriser les flux, notamment piétons,
- accompagner la réorganisation du stationnement du bailleur social et en améliorer l'accès,
- faciliter la desserte des services publics (collecte des ordures ménagères, sécurité publique, etc.),
- affirmer le caractère résidentiel de la voie,
- sécuriser les traversées piétonnes,
- intégrer un traitement paysager de qualité, y compris sur le talus du périphérique,
- renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement en cohérence avec le futur découpage foncier.

II - Désignation du bien acquis

À ce titre, la Métropole de Lyon souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain nu, cadastrée BA 330, constituant le projet de redressement de la partie existante de la voie dénommée rue de la Boube, appartenant à la Ville de Villeurbanne, d'une superficie totale de 529 m², sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage.

III - Conditions de l'acquisition

La Ville de Villeurbanne cédera la parcelle BA 330 au prix total de 1 €.

La direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 1 €, d'une parcelle de terrain nu, cadastrée BA 330, d'une surface d'environ 529 m², sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage, située rue de la Boube à Villeurbanne et appartenant à la Ville de Villeurbanne, dans le cadre du NPNRU Buers nord.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 18 octobre 2021 pour un montant de 15 387 910 € en dépenses et de 3 075 811,50 € en recettes sur l'opération n° OP09O5319.

4° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 21, pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 430 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition à titre onéreux pour un montant de 1€ fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-302953-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
